DELIBERATION N° 116/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 A 09H00
A LA SALLE DE DELIBERATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

REMPLACEMENT DE M. OLIVIER KONG AU SEIN DE LA COMMISSION DE RECEPTION ET DE REFORME DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES (CRRBMI) ET DE COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 10

Nombre de Conseillers Présents : 37
Date de la convocation : 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-cinq septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël –– ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel - CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -– DUPUY Marie-Antoinette –-FAUBERT Christian - GUARD Jemêtree – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean –– MILZINK CINCINAT Yolande ––PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David -– SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge -

PROCURATIONS : AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia BENOIT Marie Sylvie donne procuration à GRISET-KHAN Farah - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène - ELIBOX Thierry donne procuration a ANATOLE Marc Olivier

ÉTAIENT ABSENTS : PRINCE Emmanuel - AMBROISE Jean- Marc - Joseph BELBRUN - DIMANCHE Corine – DUFORT Darling - NICOLAS Jean-Michel - PLENET Claude – SERVIUS Hélène - PANELLE KARAM Marthe

47 POUR	**ÉTAIENT PRÉSENTS :** ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel —– CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -– DUPUY Marie-Antoinette - FAUBERT Christian - GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande —PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David -– SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge - **PROCURATIONS :** AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia BENOIT Marie Sylvie donne procuration à GRISET-KHAN Farah - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène – ELIBOX Thierry donne procuration a ANATOLE Marc Olivier
0 CONTRE	0
0 ABSTENTION	0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L2121-22 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L273-10 ;

Vu la délibération n° 30e/2026/CACL du 10 avril 2026, portant élection des membres de la Commission de réception et de réforme des biens meubles et immeubles (CRRBMI) de la CACL

Vu la délibération n° 36/2026/CACL du 21 avril 2026, portant constitution des commissions thématiques intercommunales et désignation des membres pour y siéger ;

Vu la démission de M. **Olivier KONG** de son mandat de conseiller communautaire ;

Considérant que la démission de M. Olivier KONG entraîne la cessation de ses fonctions au sein des commissions de la CACL dans lesquelles il avait été désigné en sa qualité de conseiller communautaire ;

Considérant que M. Olivier KONG avait été élu **membre titulaire** de la Commission de réception et de réforme des biens meubles et immeubles (CRRBMI) par délibération n° 30e/2026/CACL du 10 avril 2026 ;

Considérant qu'il avait également été désigné membre de la Commission Politique de la Ville et Cohésion sociale et de la Commission Numérique, Innovation et Smart Territory par délibération n° 36/2026/CACL du 21 avril 2026 ;

Considérant qu'à la suite de la vacance du siège de conseiller communautaire de M. Olivier KONG, M. Serge DUFAIL lui succède au sein du Conseil communautaire ;

Considérant qu'il convient, afin d'assurer la continuité du fonctionnement et de la composition des commissions concernées, de pourvoir les sièges devenus vacants ;

Considérant la candidature de M. Serge DUFAIL aux fonctions précédemment exercées par M. Olivier KONG au sein desdites commissions ;

Considérant le **Rapport N° 116/2026/CACL** de la Présidente relatif au remplacement de M. Olivier KONG au sein de la CRRBMI et de commissions thématiques intercommunales ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de la cessation des fonctions de M. Olivier KONG au sein des commissions de la CACL dans lesquelles il avait été désigné en qualité de conseiller communautaire ;

DÉSIGNE M. Serge DUFAIL, en remplacement de M. Olivier KONG, dans les fonctions suivantes

Commission	Fonction
Commission de réception et de réforme des biens meubles et immeubles (CRRBMI)	Membre titulaire
Commission Politique de la Ville et Cohésion sociale	Membre
Commission Numérique, Innovation et Smart Territory	Membre

DIT que M. Serge DUFAIL achèvera, au sein de ces commissions, la durée du mandat restant à courir ;

DIT que les autres membres et, plus généralement, les autres dispositions de la délibération n° **30e/2026/CACL du 10 avril 2026** et de la délibération n° **36/2026/CACL du 21 avril 2026** demeurent inchangés ;

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane sis 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 septembre 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE

Sandra TROCHIMARA

SANDRA TROCHIMARA



Le 5 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20260925-116-AP-2026-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026